

Réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2021 à 18h30

Membres en exercice : 11

Présents : 09 : AUBREGAT Mireille, CRESPI André, de BOISGELIN Bernard, HOUBEN de BASTIANI Régine jusqu'au point n°08, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Excusés : 02 : Madame BERTRAND Christine - Monsieur GEOFFROY Sébastien a donné procuration à Monsieur PEGLION Bernard

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

*La réunion du conseil se tient à nouveau dans la salle du conseil municipal, toutes précautions ont été prises afin de respecter les distanciations sociales.*

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
------------------------	-----------------------------------

## **1 Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2021**

### **2 Urbanisme :**

Le conseil municipal déclare l'intérêt général du projet de création d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque ; Approuve la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque ; Précise que le rapport et conclusion du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant 1 an : en support papier à la mairie de Saint Martin de Pallières et sous format numérique sur le site internet <https://mairie-stmartindepallieres.fr>

### **3 Budget / Travaux :**

a Monsieur le Maire fait un rapide compte rendu de l'avancée des travaux au chemin des Embrassés (voirie/P.I/réseaux). La transformation du surpresseur sera nécessaire (env 65 000.00 €). Une demande de subvention sera déposée concernant la mise en conformité des P.I et du surpresseur.

b Le taux de la taxe d'aménagement, est instauré à 5% sur l'ensemble du territoire de la commune en ce qui concerne la part communale afin d'être en conformité avec les taux appliqués dans le département du Var.

c Deux associations ont déposé des demandes de subventions au titre du fonctionnement 2021 : le Comité des Fêtes (demandé : 2 300.00 €) et les Producteurs des Pallières (500.00 €). Le Conseil accorde les subventions suivantes : Comité des Fêtes : 2 000.00 € fonctionnement + 300.00 € Noël 2020 et 250.00 € Producteurs des Pallières.

### **4 Personnel :**

La secrétaire de mairie sera absente un mois pour congés maladie, elle sera partiellement remplacée à raison de 3 jours par semaine.

### **5 Police Municipale :**

a Une convention de mutualisation sera passée avec les communes d'Artigues et Esparron concernant les différentes sujétions du service et de l'agent.

b Un point est fait concernant une construction illicite Quartier Les Rattades (convocations/injections), l'affaire suit son cours légal ;

### **6 Questions diverses :**

a Il est demandé la possible mise en place de « sacs à crottes ».

b Deux familles de la commune se sont positionnées pour l'acquisition de parcelles communales au quartier Fontette/Les Embrassés. Le conseil considère qu'il s'agit de demandes prématurées et procède à leur enregistrement.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.